



## COMMUNE DE PITHIVIERS LE VIEIL

### Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

#### Séance du dix neuf décembre deux mille vingt trois

Département du Loiret  
Arrondissement et canton  
de Pithiviers  
Communauté de communes  
du Pithiverais

N° D-0073/2023

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
19	15	17

Date de la convocation : 14 décembre 2023  
Date d'affichage : 20 décembre 2023

Vote
Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CHALINE Philippe, Maire

**Etaient présents** : Messieurs et Mesdames CHALINE Philippe, Maire, LE BORGNE Guy, CHARBONNIER Martine, RIBEAUCOURT Pascal, BARBIER Marie-Claude, LAIZEAU Boris Adjoints, BELLEC David, BORE Laura, COLLEAU Olivier, DEROUET Hélène, HUBEAU Alain, IVALDI Emmanuelle, MENARD Eric, PERON Corinne, PERRETIN Jean-François,

**Absents excusés** : Madame CHAVANNEAU Frédérique pouvoirs à Madame CHARBONNIER Martine  
Monsieur PELLERIN Cyril pouvoirs à Monsieur LAIZEAU Boris  
Madame SURATEAU Céline  
Monsieur LANGUILLE François -

**Secrétaire de séance** : Madame IVALDI Emmanuelle

#### **Modification du tableau des effectifs de la commune**

Suite à la commission du personnel du 23 novembre 2023 et afin de prendre en compte les départs de la collectivité et les possibilités d'avancement de grade de certains agents par promotion interne, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

- Suppression de 3 postes d'Adjoint Technique de Principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Création de 2 postes d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Création de 2 postes d'Adjoint Technique pour le recrutement de 2 nouveaux agents.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité, les propositions de modifications du tableau des effectifs faites par la commission du personnel à savoir :

- Suppression de 3 postes d'Adjoint Technique de Principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Création de 2 postes d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Création de 2 postes d'Adjoint Technique pour le recrutement de 2 nouveaux agents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

LE MAIRE,

P. CHALINE

